Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20261028-2026_66-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 28 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence du Maire.

Présents : M. MAJOU Jean-Maurice, Mme GUYOMARD Élodie, Mme HONORÉ Fanny, M. LE GRAS Yann, Mme LE DELAIZIR Camille, M. TOULLIOU Romain, Mme AGNIEL Caroline, M. BÉVAN Brendan, Mme CONAN Sonia, Mme DAUBERT Émilie, M. GOURMAND Daniel, Mme GROUHEL Sandra, M. GUÉGAN Pascal, M. GUHUR Mickaël, Mme JEHANNO Karine, Mme KERVADEC Corinne, M. LE HEN Pierrick, M. MAGÈS Igor, Mme MILLAREC Nathalie, Mme TESSIER Christelle, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, M. SÉVILLER Erwan, M. HUMPHRY Laurent.
Excusés : M. BOUBÉE Pierre-Xavier (procuration à Mme Élodie GUYOMARD), M. TILLY Pierre-Louis (procuration à Mme JEHANNO Karine), Mme BELLEC Karine (procuration à M. SÉVILLER Erwan), M. LE BARON Gilles (procuration à Mme LE LIBOUX Anne-Catherine).

Date de convocation

22/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 23 **Procuration** : 4 **Votants** : 27

Délibération n°2026-66	**Attribution du marché de prestation de fouilles archéologiques préventives – Rue Kroez Er Bleu**

Dans le cadre des démarches préalables à la viabilisation du lotissement communal de Poul Gumunenn, la Préfecture a prescrit la réalisation de fouilles archéologiques préventives sur un périmètre de 5 000m², par arrêté préfectoral n°2026-157 en date du 26/05/2026.

L'organisation des fouilles incombe au Maître d'ouvrage de l'opération, c'est-à-dire la Commune.
Par conséquent, une consultation des entreprises a été lancée pour sélectionner l'organisme qui réalisera les fouilles archéologiques.

VU la procédure adaptée lancée pour la prestation de fouilles archéologiques – Rue Kroez Er Bleu,
VU la publication du marché sur Mégalis Bretagne le 18/06/2026,
VU la publication du marché dans le Ouest-France du 23/06/2026,
VU la publication sur le site web la Centrale des Marchés le 23/06/2026,
VU les offres reçues pour le 23/07/2026 ;
VU l'analyse des offres ;
VU la procédure de négociation ;
VU l'avis du Service Régional d'Archéologie sur la conformité des offres reçues,
VU la proposition d'attribution de la Commission Marché en date du 19/10/2026 ;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'INRAP est la plus adaptée à la demande et aux besoins de la Commune de Locoal-Mendon ;

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20261028-2026_66-DE

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché pour la prestation de fouilles archéologiques préventives à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, sis 37 Rue du Bignon -CS 67737 – 35577 CESSON-SÉVIGNÉ, au montant de 191 333.60€ HT (tranche conditionnelle incluse).

- **DE PRÉCISER** que la tranche conditionnelle ne sera activée qu'après réalisation de la tranche ferme, et après avis du Service Régional d'Archéologie.

La Secrétaire de séance,

Fanny HONORÉ

Le Maire,

Jean-Maurice MAJOU

MAIRIE DE LOCOAL-MENDON
56550 (Morbihan)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.